

PRE-RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

Conformément au décret n°2011-629 du 03 juin 2011, à l'arrêté du 16 juillet 2019, aux dispositions du Code du travail et en référence aux dispositions pertinentes de la Norme NF X46-020.



Référence du pré-rapport : 14-1a-1910-DAAT-HAP-V1

Immeuble bâti visité	
Adresse	Bâtiment 36 ENP OISSEL Quartier Faidherbe 76350 OISSEL
Sections cadastrales	NC
Date de délivrance du permis de construire	≤1997
Fonction principale	Bâtiment de Logistique et de Stockage
Commanditaire	Société de contrôle
SGAMI Ouest 28 rue de la Pilate CS 40725 35207 RENNES CEDEX 2	GEODEM - Agence Normandie Route du Neubourg ZA de la Baudrière 27520 GRAND BOURGTHEROULDE ☎ : 02 32 82 37 20 RCS BERNAY 448.218.123
Représentant	Représentant
Monsieur Franck LUCET Chef de Projets Immobiliers	Monsieur Erwan CAVILLON Directeur Général
Propriétaire (si différent du commanditaire)	
Néant	
Références	Visites de repérage
<u>Opérateur de repérage amiante et Signataire</u> : Jonathan DELAMARE <u>Organisme de certification de l'opérateur signataire</u> : I.CERT <u>Laboratoire d'analyses agréé</u> : AREIA – ZA de La Baudrière – Route du Neubourg 27520 GRAND BOURGTHEROULDE <u>N°accréditation laboratoire</u> : 1-5094	<u>Date de commande</u> : 22/05/2024 <u>Dates des visites</u> : 02/05/2022 – 10/06/2024 <u>Accompagnateur</u> : Monsieur Sylvain GARNIER

Ce Pré-rapport annule et remplace-le précédent, référencé 14-1a-1910-DAAT-HAP du 15/06/2022

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante lors de ce diagnostic amiante avant travaux.
Les conclusions sont en page 3.**

SOMMAIRE

1. CONCLUSIONS DU PRE-RAPPORT.....	3
2. PRÉCONISATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	4
3. DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE.....	5
4. REPÉRAGE.....	5
4.1. Croquis de repérage.....	5
4.2. Liste des locaux visités.....	5
4.3. Liste des locaux non visités.....	6
5. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE.....	7
5.1. Textes de références.....	7
5.2. Identification de l'immeuble concerné.....	7
5.3. Programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre.....	7
5.4. Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage et validé par le donneur d'ordre.....	8
5.5. Cadre de la mission.....	8
• Intitulé de la mission.....	8
• Obligations du donneur d'ordre.....	9
5.6. Laboratoire accrédité.....	9
6. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE.....	10
6.1. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	10
6.2. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante.....	13
7. TRAITEMENT DE L'AMIANTE.....	30
7.1. Sécurité.....	30
7.2. Elimination des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante.....	30
7.3. Estimation de la quantité de matériaux et produits contenant de l'amiante pour élimination des déchets.....	30
8. ANNEXES.....	31
8.1. Croquis.....	32
8.2. Certification.....	38
8.3. Attestation d'assurance.....	40
8.4. Documents relatifs aux travaux.....	44
8.5. Rapport(s) antérieur(s).....	45
8.6. Recommandations générales de sécurité.....	46
8.7. Annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.....	50
8.8. Procès-verbaux d'analyse.....	57

1. CONCLUSIONS DU PRE-RAPPORT

❖ Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante (voir résultats détaillés du repérage)

Critères ayant permis de conclure	Résultats	Matériau ou produit repéré contenant de l'amiante
Marquage du matériau	Néant	
Document consulté	Néant	
Résultat d'analyse de matériau ou produit		1. L'ensemble de la toiture en fibres ciment (tôles, faitages et rives) du bâtiment, 2. L'ensemble des 4 conduits fibres ciment d'eau pluviale dans le bâtiment, 3. L'ensemble de l'enrobé extérieur du bâtiment, 4. L'ensemble de la dalle de sol marron, ainsi que sa colle noire bitumineuse dans les bureaux 1 et 2, 5. L'ensemble du faux-plafond type panocell en sous toiture et en débris au sol du local rampe, 6. L'ensemble du faux-plafond type fibres-ciment dans les bureaux 1 et 2.

❖ Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante (voir résultats détaillés du repérage)

Critères ayant permis de conclure	Résultats	Matériau ou produit repéré ne contenant pas d'amiante
Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Néant	
Marquage du matériau	Néant	
Document consulté	Néant	
Résultat d'analyse de matériau ou produit		1. Les bandes type calicot enduites observées, 2. Les colles de carrelage et plinthes et de faïence observées, 3. Les dalles de faux plafond observées dans le bureau 3, 4. Les différents enduits ciments observés, 5. Les différents enrobés observés à l'intérieur du bâtiment, 6. Les joints de vitrages observés, 7. Les joints sur tirefonds observés, 8. Le joint mastic blanc observé sur la gaine d'évacuation en toiture, 9. Le pare vapeur bitumineux et sa laine observé, 10. Les différentes peintures observées, 11. Les plaques de plâtre type BA 13 observées, 12. Les plots de colle type plâtre observés, 13. Les poteaux béton observés, 14. Le chéneau béton observé, 15. La toile fibrée peinte observée, 16. Le revêtement plâtreux observé au sol, 17. Le ragréage observé, 18. Les différents joints mastic observés.

Remarque 1 : La liste présentée dans le point ci-dessus peut ne pas être complète. La liste exhaustive des produits et matériaux est présentée dans le tableau « Résultats détaillés du repérage ».

Remarque 2 : Les résultats des analyses HAP sont consultables au §8.8

2. PRÉCONISATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

De manière générale, les matériaux en contact direct avec des matériaux amiantés sont considérés comme amiantés par pollution.

Nous attirons votre attention sur les différents résultats hétérogènes des enrobés. Au vu des résultats, nous considérons l'ensemble des différents enrobés comme amiantés. Néanmoins, GEODEM reste à la disposition de la maîtrise d'ouvrage pour réaliser des investigations complémentaires afin de déterminer précisément les ZPSO et ainsi pouvoir affiner la cartographie.

Tout autre matériau découvert pendant les opérations qui serait susceptible de contenir de l'amiante devra faire l'objet d'un complément de diagnostic par la société GEODEM. Cette dernière reste à la disposition de la maîtrise d'ouvrage pour intervenir afin de lever les doutes existants.

HAP

Rappel concernant les taux de HAP :

- de 0 à 50 mg/kg de MS l'enrobé peut être réutilisé à chaud (ou à froid : il est considéré comme un déchet inerte),
- de 50 à 500 mg/kg de MS l'enrobé peut être réutilisé à froid (il est considéré comme un déchet non dangereux),
- au-delà de 500 mg/kg de MS, l'enrobé ne peut plus être réutilisé. Il est considéré comme un déchet non dangereux jusqu'à 1000 mg/kg de MS et comme dangereux au-delà.

A Grand-Bourgtheroulde, le 12/07/2024

Rédacteur	Vérificateur	L'opérateur de repérage Approbateur et signataire du rapport
Gwennaëlle DUTREVIS	Jonathan DELAMARE	Jonathan DELAMARE
Assistante administrative	Responsable Pôle Matériaux	Responsable Pôle Matériaux
		

N.B : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par « I-CERT », sis « Parc d'affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 SAINT GREGOIRE ».

- N° de certification : CPDI4850
- Date de validité : 26/05/2028

3. DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Documents	Disponible	Date	Observation
Dossier Technique Amiante	Oui	09/10/2021	AED Expertises N° PREFNA_20210409_DTAMAJ_35 Présence d'amiante
Rapport de repérage antérieur	Non	-	Sans objet
Plan des locaux / Croquis	Oui	-	Transmis par le donneur d'ordre
Date de délivrance du permis de construire	Non	≤1997	Sans objet
Autres documents	Non	-	Sans objet

4. REPÉRAGE

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante est effectué par ordre chronologique dans l'ensemble des pièces et locaux des bâtiments, suivant la procédure définie par la réglementation.

4.1. Croquis de repérage

L'emplacement, des matériaux et des produits contenant de l'amiante, est localisé à l'aide des croquis joints à ce diagnostic amiante avant travaux.

4.2. Liste des locaux visités

Nom des pièces	Niveau	Sol	Murs	Plafond	Observations
Stockage matériel	RDC	Enrobé	Enduit ciment	Plaques ondulées fibres ciment	-
Stockage 012	RDC	Carrelage	Plinthe et plaque de plâtre type BA 13	Faux plafond	-
Toiture	R+1	Plaques ondulées fibres ciment	-	-	-
Bureaux 1 à 3	RDC	Dalle de sol ragréage	Enduit peinture	Faux plafond	-
Atelier / local rampe	RDC	Dalle béton enrobé	Enduit peinture	Faux plafond	-

4.3. Liste des locaux non visités

Désignation	Niveau	Motif d'absence de visite	Action menée	Remarque à destination du donneur d'ordre
Compteur électrique	RDC	Absence de PV de consignation	-	GEODEM se tient à la disposition de la Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser des investigations une fois les éléments consignés
B3 Sous plancher technique	RDC	Non visible avant démantèlement	-	GEODEM se tient à la disposition de la Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser des investigations si de nouveaux éléments et matériaux venaient à être découvert lors du démantèlement
B4 (sous station)	RDC	Inaccessible	-	GEODEM se tient à la disposition de la Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser des investigations une fois le local accessible

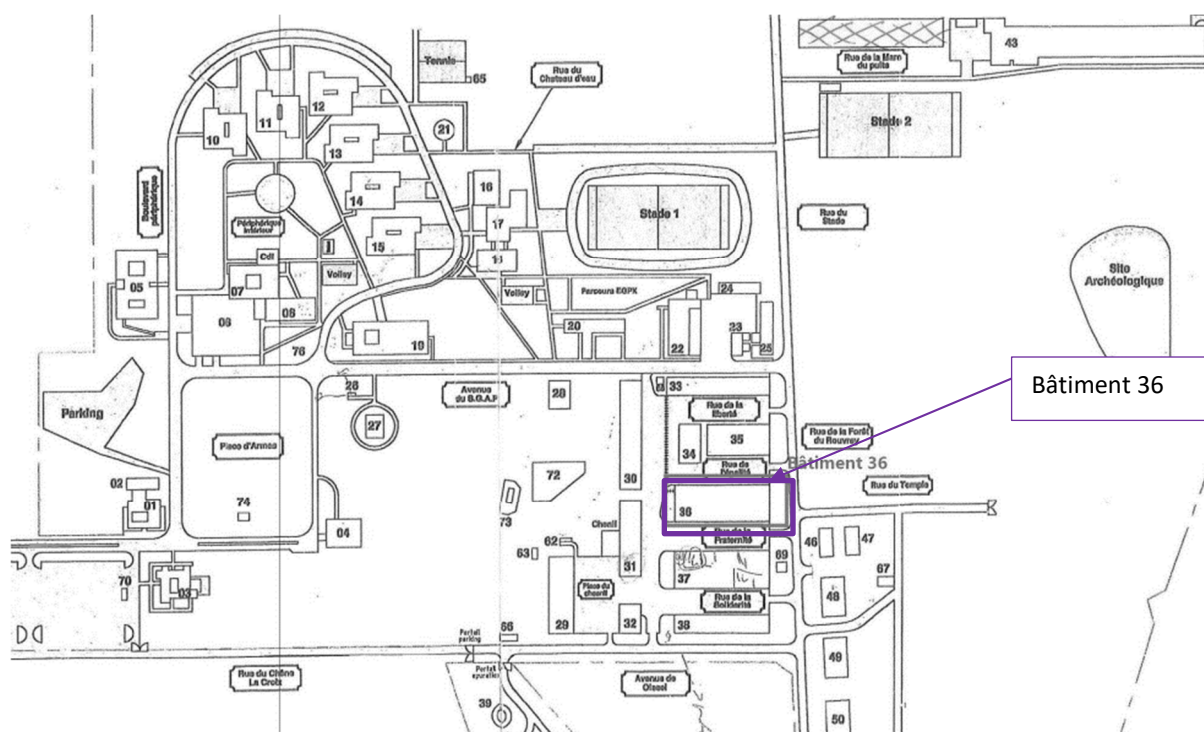
IMPORTANT : En présence de locaux non visités ci-dessus répertoriés, les obligations réglementaires du donneur d'ordre ne sont pas remplies. Des investigations complémentaires devront être accomplies au sein des locaux ou parties de locaux susmentionnés avant l'élaboration d'un rapport exhaustif.

5. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

5.1. Textes de références

- Décret n°2011-629 du 03 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
- Articles L.4412-2, L.4741-9, L.4754-1 et R.4412-97 et suivants du Code du travail.
- Norme NF X46-020 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » (dispositions pertinentes).

5.2. Identification de l'immeuble concerné



5.3. Programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre

Le programme détaillé des travaux projetés communiqué par le donneur d'ordre est le suivant :

- Désamiantage et réfection des toitures,
- Travaux de reprise des chéneaux intérieurs comme extérieurs,
- Reprise des éléments de la structure (poteaux et charpentes béton y compris révision assemblage têtes de poteaux ...),
- Isolation extérieure des façades
- Mise en place de faux-plafonds en plénum si besoin,
- Changement des portes de chargement déchargement,
- Changement des menuiseries, portes existantes,
- Reprise possible sur dallage ponctuellement si besoin,
- Travaux de réfection installations électriques (TGBT, armoire électrique, PC, éclairage extérieur et intérieur)
- Entretien et réparations du Bâtiment.

5.4. Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage et validé par le donneur d'ordre

Le programme et le périmètre de repérage transmis par le client ont été validés en page 1 du devis cité au point 5.5 du présent rapport.

5.5. Cadre de la mission

- **Intitulé de la mission**

Repérage en vue de l'établissement d'un Diagnostic Amiante Avant Travaux conformément :

- Aux devis n°C1910-06042022NDE01-2 et C1910-06052024NDE01-1
- Au commande n°1512564916

- **Obligations du donneur d'ordre**

Rappels de l'arrêté du 16 juillet 2019

Le donneur d'ordre :

- communique les documents et informations nécessaires à la bonne exécution de ladite mission, et notamment :
 - o La liste des immeubles ou parties d'immeubles bâtis concernés ainsi que, pour chaque immeuble, la date de délivrance du permis de construire et les années de construction, modification et réhabilitation, si elles sont connues ;
 - o Le programme détaillé des travaux ;
 - o Lorsqu'il en dispose, les plans à jours du ou des immeubles bâtis ou, à défaut, des croquis ; si ce n'est pas le cas, le donneur d'ordre fait réaliser les plans ou croquis manquants.
- ne doit pas imposer dans sa commande la méthodologie de repérage. Il ne peut déterminer le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses devant être effectués par l'opérateur de repérage. Dans le cas où le programme de travaux est modifié après passation de la commande de la mission de repérage, le donneur d'ordre doit en informer l'opérateur de repérage missionné et adapter en conséquence sa mission.
- désigne un accompagnateur pour l'organisation et le suivi de cette mission de repérage, chaque fois que nécessaire. Celui-ci doit connaître les lieux et les procédures spécifiques s'y attachant et, le cas échéant, être titulaire des habilitations nécessaires pour pénétrer dans certains locaux techniques concernés par l'opération projetée ou, à défaut, pouvoir faire appel à des personnes dûment habilitées. Le donneur d'ordre ou l'accompagnateur qu'il a désigné prend les dispositions nécessaires pour permettre à l'opérateur de repérage d'accéder et de circuler dans l'ensemble des locaux relevant du périmètre de la mission de repérage. Pour ce faire :
 - o en fonction des besoins exprimés par l'opérateur de repérage, il fournit les moyens nécessaires pour accéder en sécurité à certains matériaux ou produits ;
 - o en fonction des besoins exprimés par l'opérateur de repérage, il est procédé aux démontages nécessitant des outillages et/ou des investigations approfondies spécifiques ;
 - o il est procédé à l'information des locataires ou copropriétaires du ou des locaux concernés et, d'une manière générale, des occupants ou exploitants du ou des locaux concernés par la mission de repérage devant être réalisée.
- En fonction de l'objet de l'opération, et notamment en cas de réhabilitation, le donneur d'ordre ou l'accompagnateur qu'il a désigné prend les dispositions nécessaires pour que le repérage soit réalisé, après enlèvement ou déplacement des mobiliers dans les parties de l'immeuble bâti concernées par l'opération projetée, afin que tous les composants relevant du programme de recherche de l'amiante puissent être rendus accessibles et pour prévenir la pollution de ces mobiliers par des fibres d'amiante. Si ces mobiliers ne gênent pas l'accessibilité des ouvrages faisant l'objet du repérage, ils peuvent être simplement protégés, si les démarches d'investigation sont susceptibles de générer des fibres d'amiante.
- Doit adresser une copie du présent rapport de repérage au propriétaire de l'immeuble bâti.

5.6. Laboratoire accrédité

Conformément aux dispositions de l'article R.1334-24 du code de la santé publique, les échantillons prélevés par nos soins sont transmis pour analyse au laboratoire accrédité :

Laboratoires AREIA Environnement
ZA de la Baudrière – route du Neubourg
27520 GRAND BOURGTHEROULDE
Numéro d'accréditation : 1-5094

6. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Légende du tableau de repérage :

ROUGE : Présence d'amiante

NOIR : Absence d'amiante

ZPSO : Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage

6.1. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	S. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat	Photos
									Type	Détails				
JDE 10617	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22		x			Conduit	fibres-ciment	colonne eaux pluviales	Ensemble des 4 conduits eaux pluviales	Amiante détecté	
JDE 10633	RDC	Façade	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enrobé			Ensemble de l'enrobé	Amiante détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	S. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat	Photos
									Type	Détails				
JDE 10639	R+1	Toiture	Bâtiment 36	02/05/22			x		Plaque	ondulée fibres-ciment		Ensemble de la toiture (tôles, faitages et rives)	Amiante détecté	
JDE 17877	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24	x				Dalle de sol	marron		Ensemble des bureaux 1 et 2	AMIANTE DÉTECTÉ	
JDE 17878	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24	x				Colle	noire de dalle de sol	+ ragréage indissociable	Ensemble des bureaux 1 et 2	AMIANTE DÉTECTÉ	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	S. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat	Photos
									Type	Détails				
JDE 17880	RDC	Local Rampe	Bât 36	10/06/24			x		Faux-plafond	type panocel	sous toiture fibres ciment	Ensemble du local rampe	AMIANTE DÉTECTÉ	
JDE 17881	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24		x			Faux-plafond	type fibres ciment		Ensemble des bureaux 1 et 2	AMIANTE DÉTECTÉ	

6.2. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	S. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10610	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22	x				Enrobé			Ensemble 1ère partie du bâtiment	Amiante non détecté	
JDE 10611	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22	x				Enduit	ciment de rebouchage	ancien poteau	Ensemble des rebouchages de la 1ère partie du bâtiment	Amiante non détecté	
JDE 10612	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22	x				Enduit	ciment de scellement	sur porte	Ensemble des 3 portes	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10613	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22		x			Peinture	multiple	sur porte	Ensemble des 3 portes	Amiante non détecté	
JDE 10614	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22		x			Poteau	béton	de structure	Ensemble des poteaux béton	Amiante non détecté	
JDE 10615	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enduit	ciment de lissage	entourage poteau béton	Ensemble des poteaux béton	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10616	RDC	Stockage matériel 002	Bâtiment 36	02/05/22		x			Peinture	multiple	sur cage grillagée	Ensemble des 2 cages grillagées	Amiante non détecté	
JDE 10618	RDC	Stockage matériel 001	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enrobé			Ensemble 2ème partie du bâtiment	Amiante non détecté	
JDE 10619	RDC	Stockage matériel 001	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enduit	ciment	sur poteau en pignon	Ensemble des poteaux du pignon	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10620	RDC	Stockage matériel 013	Bâtiment 36	02/05/22	x				Enrobé			Ensemble de l'entrée du bâtiment	Amiante non détecté	
JDE 10621	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Peinture	multiple	sur mur extérieur	Ensemble des murs	Amiante non détecté	
JDE 10622	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Peinture	multiple	sur grille de fenêtre	Ensemble de la grille	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10623	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enduit	ciment	mural	Ensemble des murs	Amiante non détecté	
JDE 10624	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Colle	de carrelage		Ensemble de la pièce	Amiante non détecté	
JDE 10625	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Colle	de plinthe		Ensemble de la pièce	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10626	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Plaque	de plâtre type BA13		Ensemble de la pièce	Amiante non détecté	
JDE 10627	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Bande	type calicot enduite		Ensemble de la pièce	Amiante non détecté	
JDE 10628	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Plot	de colle de plaque de plâtre		Ensemble de la pièce	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10629	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Peinture	multiple	sur menuiserie	Ensemble des 3 menuiseries	Amiante non détecté	
JDE 10630	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22		x			Joint	dur plâtre de vitrage		Ensemble des 3 menuiseries	Amiante non détecté	
JDE 10631	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22			x		Dalle	blanche de faux-plafond		Ensemble du plafond	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10632	RDC	Stockage matériel 012	Bâtiment 36	02/05/22			x		Pare-vapeur	bitumineux	+ laine minérale indissociable intérieur plénum	Ensemble du plénum	Amiante non détecté	
JDE 10634	RDC	Façade	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enduit	ciment	+ peinture indissociable	Ensemble des façades	Amiante non détecté	
JDE 10635	RDC	Façade	Bâtiment 36	02/05/22		x			Peinture	multiple	sur porte	Ensemble des 3 portes	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10636	RDC	Façade	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enduit	ciment	sur pignon	Ensemble du pignon	Amiante non détecté	
JDE 10637	RDC	Façade	Bâtiment 36	02/05/22		x			Enduit	ciment lissé	entourage fenêtre	Ensemble des 6 fenêtres	Amiante non détecté	
JDE 10638	RDC	Façade	Bâtiment 36	02/05/22		x			Joint	dur de vitrage		Ensemble des 3 fenêtres	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 10640	R+1	Toiture	Bâtiment 36	02/05/22			x		chêneau	béton		Ensemble des chêneaux	Amiante non détecté	
JDE 10641	R+1	Toiture	Bâtiment 36	02/05/22			x		Joint	mastic	sur tire-fond	Ensemble des tire-fond	Amiante non détecté	
JDE 10642	R+1	Toiture	Bâtiment 36	02/05/22			x		Joint	mastic	sur gaine de chaudière	Ensemble de la gaine	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17867	RDC	Local Rampe	Bât 36	10/06/24		x			Peinture	jaune	sur partie métallique de la rampe	Ensemble de la rampe	Amiante non détecté	
JDE 17868	RDC	Local Rampe	Bât 36	10/06/24		x			Peinture	blanche	sur paroi béton de la rampe	Ensemble de la rampe	Amiante non détecté	
JDE 17869	RDC	Local Rampe	Bât 36	10/06/24		x			Peinture	noire	sur paroi béton de la rampe	Ensemble de la rampe	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17870	RDC	Local Rampe	Bât 36	10/06/24		x			Enduit	ciment	sur paroi béton de la rampe	Ensemble de la rampe	Amiante non détecté	
JDE 17871	RDC	Local Rampe	Bât 36	10/06/24		x			Joint	mastic gris	sur luminaire intérieur rampe	Ensemble des luminaires	Amiante non détecté	
JDE 17872	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24		x			Colle	de faïence blanche	sur lavabo	Ensemble des deux lavabos	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17873	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24		x			Peinture	multiple	sur mur du B1	Ensemble du bureau 1	Amiante non détecté	
JDE 17874	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24		x			Enduit	ciment	sur mur du B1	Ensemble du bureau 1	Amiante non détecté	
JDE 17875	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24		x			Peinture	multiple	sur mur intérieur du B1	Ensemble du bureau 1	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17876	RDC	Bureau 1	Bât 36	10/06/24	x				Joint	beige de vitrage	sur fenêtre du B1	Ensemble du bureau 1 et 2	Amiante non détecté	
JDE 17879	R+1	Bureau 1	Bât 36	10/06/24			x		Ragréage		sous colle noire	Ensemble du bureau 1 et 2	Amiante non détecté	
JDE 17882	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24	x				Peinture	blanche	murale	Ensemble du mur	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17883	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Revêtement	plâtreux	rebouchage au sol	Ensemble du rebouchage	Amiante non détecté	
JDE 17884	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Peinture	beige	murale	Ensemble des murs des bureaux 2 et 3	Amiante non détecté	
JDE 17885	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Enduit	ciment	mural	Ensemble du bureau 2	Amiante non détecté	Photo non exploitable
JDE 17886	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Enduit	ciment	mural	Ensemble du bureau 3	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17887	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Joint	mastic marron de vitrage	sur fenêtre bois du B3	Ensemble de la fenêtre	Amiante non détecté	
JDE 17888	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Toile	fibrée peinte	murale	Ensemble du bureau 3	Amiante non détecté	Photo non exploitable
JDE 17889	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24		x			Plaque	de plâtre type BA 13	murale	Ensemble du bureau 3	Amiante non détecté	Photo non exploitable
JDE 17890	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24			x		Faux- plafond	blanc perforé		Ensemble du bureau 3	Amiante non détecté	

N° de prélèvement (ou critère ayant permis de conclure)	Niveau	Local/Pièce	Bâtiment / Rue / Entrée / Appartement	Date de prélèv.	Sol	s. Vertical	Plafond	Autre	Matériaux		Observations	ZPSO	Résultat amiante	Photos
									Type	Détails				
JDE 17891	RDC	Local Atelier démontage	Bât 36	10/06/24	x				Enrobé	noir		Ensemble du local Atelier	Amiante non détecté	

7. TRAITEMENT DE L'AMIANTE

7.1. Sécurité

Les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent mettre en cause l'intégrité des matériaux et peuvent conduire à des expositions dangereuses si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Les recommandations générales de sécurité sont rappelées dans l'arrêté du 21 décembre 2012 et détaillées en annexe.

7.2. Elimination des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante

Les matériaux où l'amiante est liée à des matériaux inertes (tels que l'amiante-ciment, ...) ou liée à des matériaux non dangereux (tels que les dalles de sol, clapets, volets coupe-feu, ...), doivent être éliminés, soit en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) soit en installation de stockage pour déchets dangereux (ISDD).

Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les consignes sont rappelées dans les Décret n°2012-639 du 04 mai 2012 et Décret n°2013-514 du 05 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

7.3. Estimation de la quantité de matériaux et produits contenant de l'amiante pour élimination des déchets

La quantification des matériaux et produits contenant de l'amiante est donnée à titre indicatif et permet d'appréhender la question de la gestion des déchets de façon globale en phase d'étude et en phase travaux. Les filières d'élimination des déchets sont consultables sur le site <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>.

Matériau amianté	Surface	Quantité (en tonne)
Conduit fibres ciment	25 Mètres linaire	0.600 T
Plaques fibres ciment ondulées	2800 M ²	48 T
Dalle de sol + Colle noire	17m ²	0.400 T
Faux-plafond type Panocell	350M ²	0.100T
Faux-plafond type fibres-ciment	45m ²	0.450T

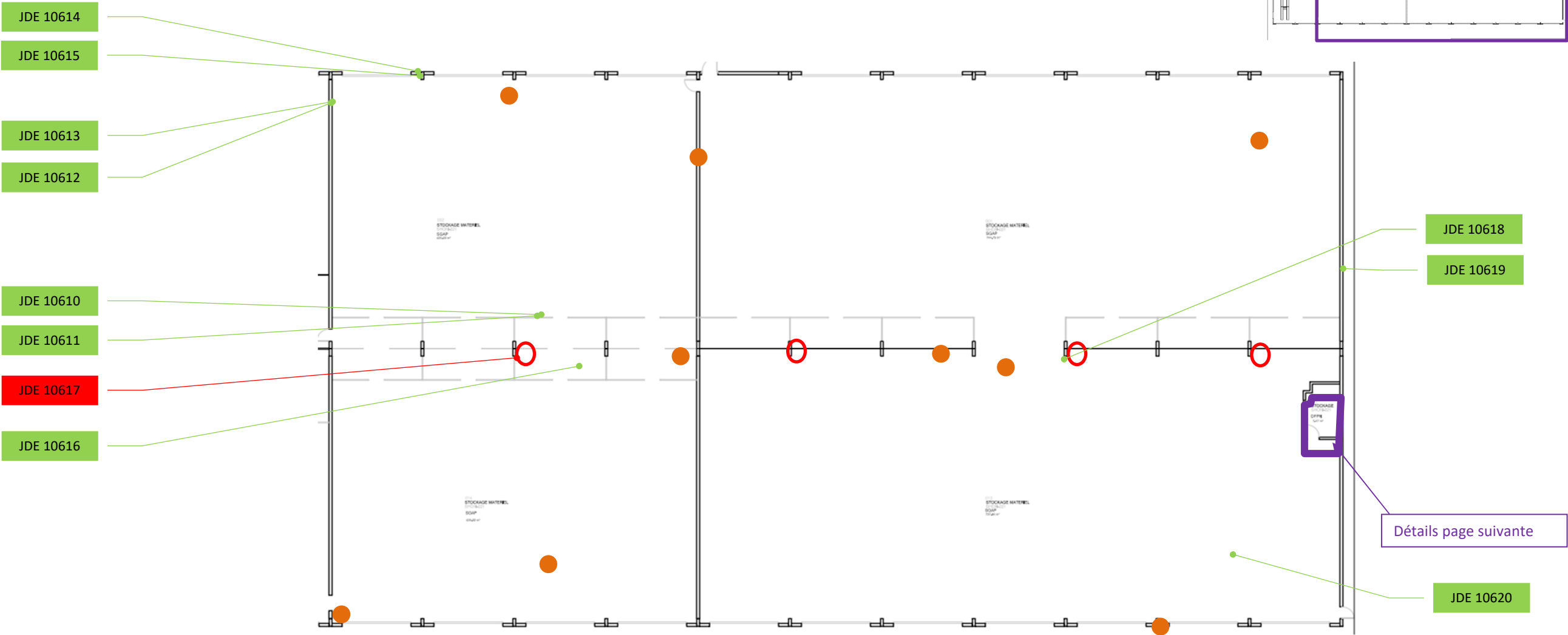
8. ANNEXES

8.1 Croquis
8.2 Certification(s)
8.3 Attestation d'assurance
8.4 Documents relatifs aux travaux (transmis par le donneur d'ordre)
8.5 Rapport(s) antérieur(s)
8.6 Recommandations générales de sécurité
8.7 Procès-verbaux d'analyses
8.8 Annexe A Norme NF X46-020

8.1. Croquis

Désignation	Bâtiment 36
	Stockage matériel partie 1
Niveau :	RDC
Légende des couleurs	
	Présence d'amiante
	Absence d'amiante
	Non visité
	Non concerné par la mission
	Zone de travaux
	Sondage
Source du plan : Transmis par le donneur d'ordre	

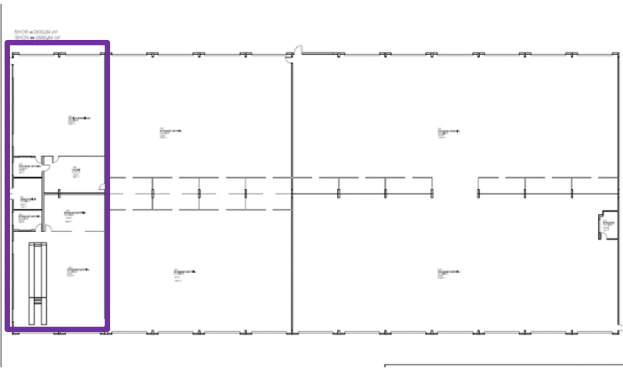
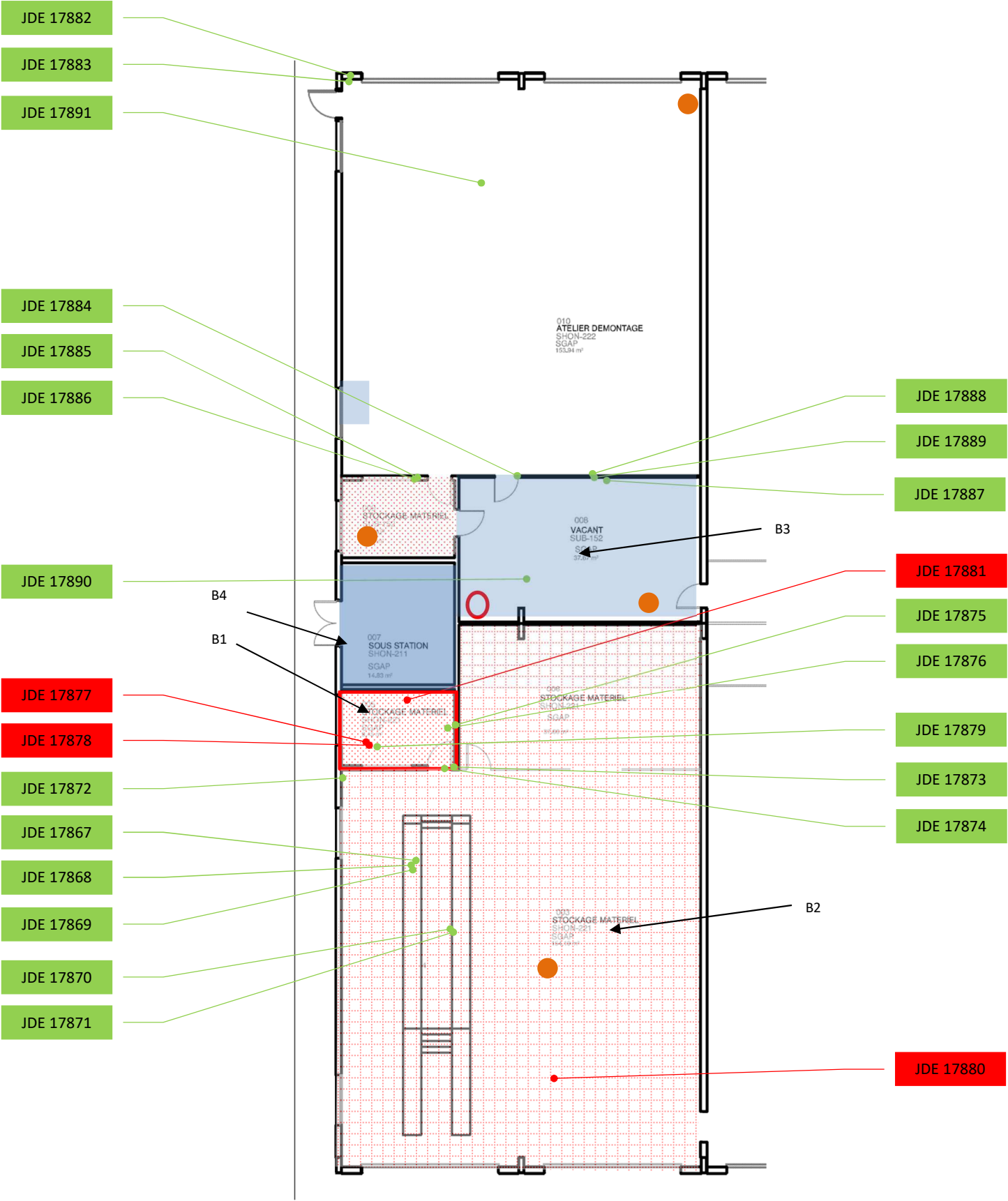
PRESENCE D'AMIANTE :		
	Conduit fibres ciment (eau pluviale)	
Référence échantillon	Type	Détail
JDE 10617	Conduit	Fibres ciment



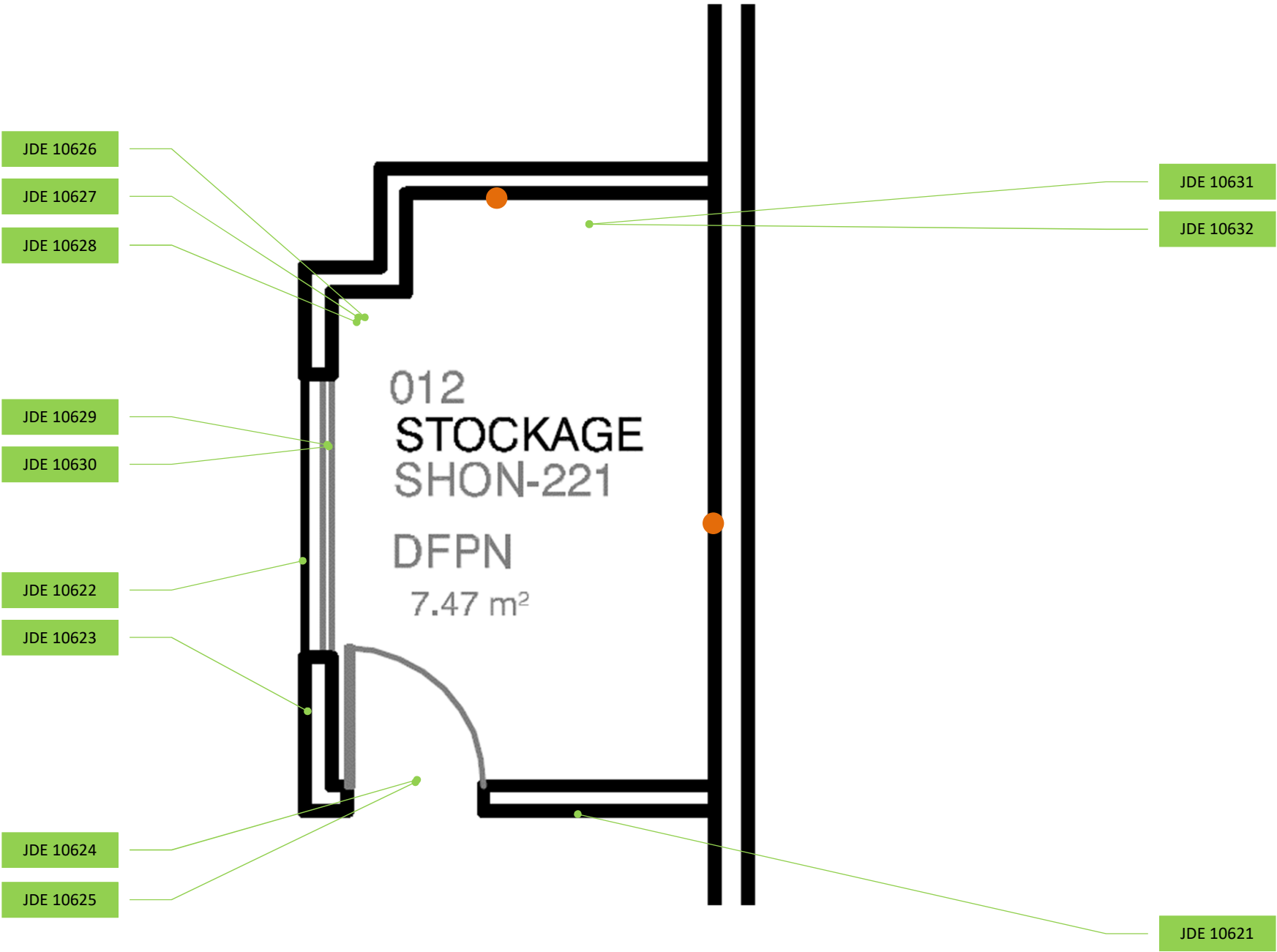
Désignation	Bâtiment 36
	Stockage matériel partie 2
Niveau :	RDC
Légende des couleurs	
	Présence d'amiante
	Absence d'amiante
	Non visité
	Non concerné par la mission
	Zone de travaux
	Sondage
Source du plan : Transmis par le donneur d'ordre	

PRESENCE D'AMIANTE :		
	Conduit fibres ciment (eau pluviale)	
	Dalle de sol marron + Colle noire bitumineuse + Faux plafond type fibres ciment	
	Faux-plafond type Panocell eensus toiture et débris au sol	
	Faux-plafonds type fibres-ciment	
Référence échantillon	Type	Détail
JDE 17877	Dalle de sol	marron
JDE 17878	Colle	noire de dalle de sol
JDE 17880	Faux-plafond	type panocel
JDE 17881	Faux-plafond	type fibres ciment

Non visités :	
-	Compteur électrique
-	Intérieur plancher technique du B3
-	Local sous station

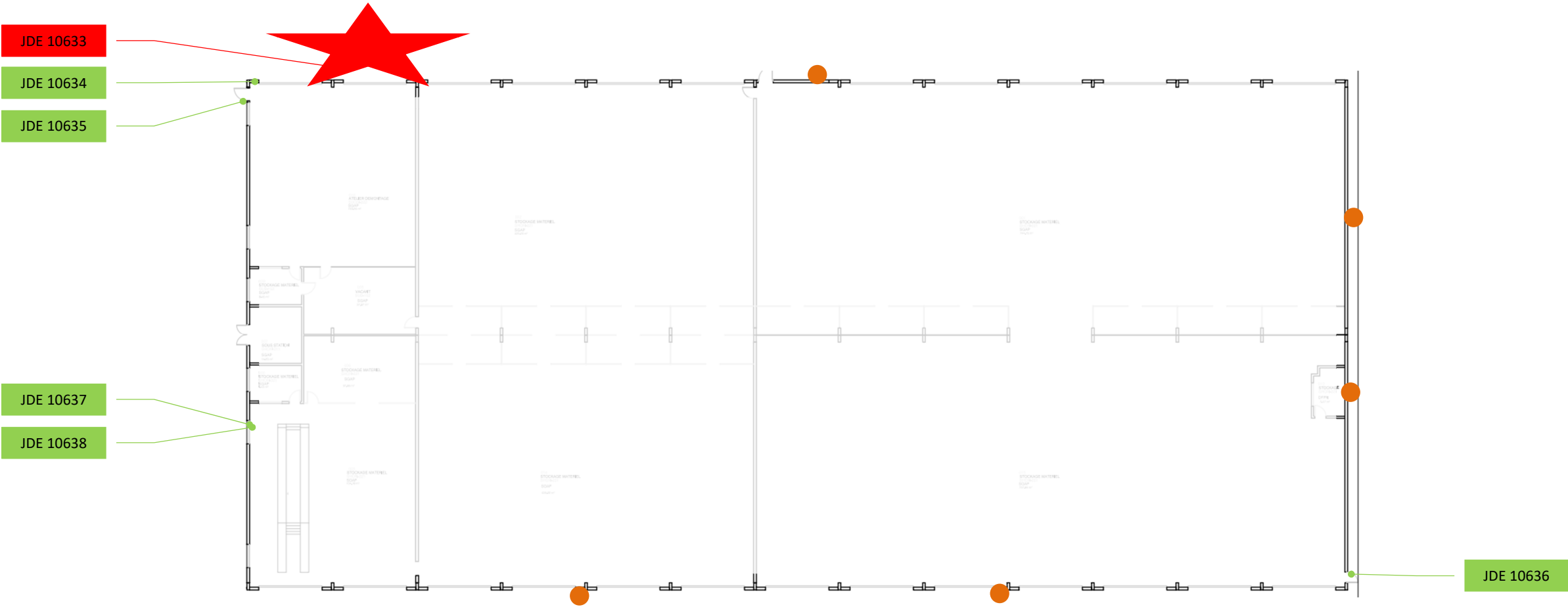


Désignation	Bâtiment 36
	Stockage 012
Niveau :	RDC
Légende des couleurs	
	Présence d’amiante
	Absence d’amiante
	Non visité
	Non concerné par la mission
	Zone de travaux
	Sondage
Source du plan : Transmis par le donneur d’ordre	

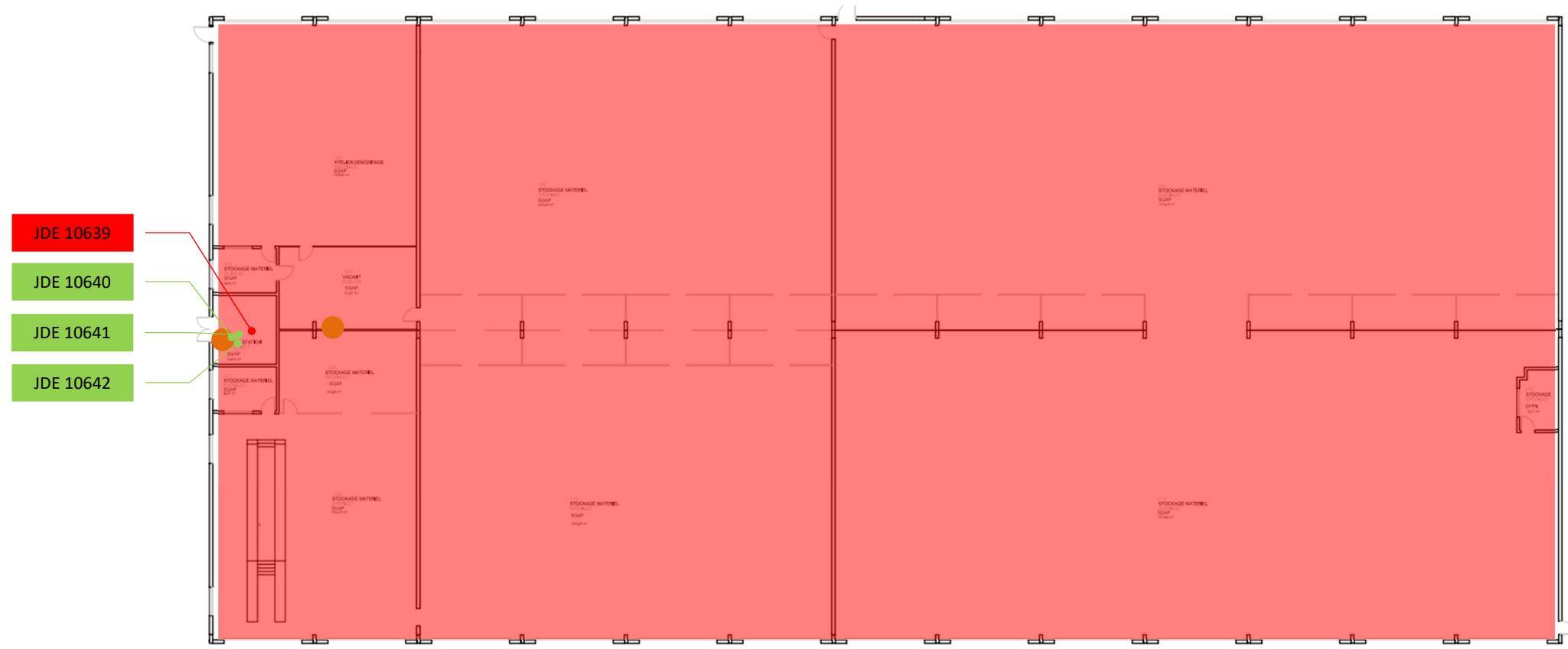


Désignation	Bâtiment 36
	Façades
Niveau :	RDC
Légende des couleurs	
	Présence d’amiante
	Absence d’amiante
	Non visité
	Non concerné par la mission
	Zone de travaux
	Sondage
Source du plan : Transmis par le donneur d’ordre	

PRESENCE D'AMIANTE :		
★	Enrobé	
Référence échantillon	Type	Détail
JDE 10633	Enrobé	-



JDE 10639 – Plaques ondulées fibres ciment



8.2. Certification



Certificat de compétences Diagnosticneur Immobilier

N° CPDI 4850 Version 003

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DELAMARE Jonathan

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 26/05/2021 - Date d'expiration : 25/05/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 26/05/2021 - Date d'expiration : 25/05/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 07/03/2022 - Date d'expiration : 06/03/2029
DRIPP/CAT	Plomb avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôle après travaux en présence de plomb Date d'effet : 07/03/2022 - Date d'expiration : 06/03/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 08/03/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2020 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2020 relatif aux compétences des personnes physiques opératrices de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 22 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2010 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
RF 4-0322
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev28

8.3. Attestation d'assurance

Votre Assurance ► RCE PRESTATAIRES		Assurance et Banque	ATTESTATION
SARL GEODEM ZA DE LA BAUDRIERE ROUTE DU NEUBOURG BOURGTHEROULE INFREVILLE 27520 GRAND BOURGTHEROULDE FR			
AGENT EI BARBARAY CHRISTIAN 110 PLACE GASTON SANSON FAUVILLE EN CAUX 76640 TERRES DE CAUX Tél : 0235565606 Fax : 02 35 56 50 06 Email : AGENCE1.BARBARAY@AXA.FR Portefeuille : 0076032044	Vos références : Contrat n° 10160699004 Client n° 3584680404		

AXA France IARD, atteste que :

SARL GEODEM
ZA DE LA BAUDRIERE
ROUTE DU NEUBOURG
BOURGTHEROULE INFREVILLE
27520 GRAND BOURGTHEROULDE

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10160699004** ayant pris effet le **01/04/2022** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile, du fait des activités suivantes :

Diagnostic Immobilier dans le cadre des activités ci-dessous :

- Diagnostic amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition prévu à l'article R 1334-24 du Code de la santé publique
- Diagnostic amiante après travaux prévu à l'article R 1334-24 du Code de la santé publique
- Diagnostic amiante avant-vente, dossier technique amiante, contrôle périodique amiante
- Diagnostic plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic de gestion des déchets
- Diagnostic de pollution des sols
- Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis
- Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail
- Carottage routier pour détecter la présence ou l'absence d'amiante et/ou de composés chimiques de type HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- Mesure des valeurs limites d'exposition professionnelle au poste de travail des agents chimiques (prélèvement air).
- Diagnostic PEMD conforme au décret n° 2021-821 du 25 juin portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments.
- Etat Des Lieux Locatifs - La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi que les clients du fait de l'établissement des états des lieux locatifs (des parties privatives) selon la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.
- Mesure Du Radon dans les maisons individuelles et immeubles à usage d'habitation - La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Anche - 92727 Nanterre Cedex
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi que les clients du fait du dépistage du radon dans les maisons individuelles et immeubles à usage d'habitation.

Il est rappelé qu'il n'est pas dérogé au paragraphe « Exclusions » du contrat et que sont exclus tous dommages résultants de toute mission de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de coordonnateur SPS.

Ces garanties sont accordées dans les termes et limites du contrat à concurrence des montants indiqués dans le tableau « Montant des garanties » des conditions particulières.

Garanties et franchises

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	7000 €
• Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance	300.000 € par année d'assurance	10.000 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	50.000 € par sinistre	5000 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance (Responsabilité civile professionnelle)	1.000.000 € par année d'assurance dont 500.000 € par sinistre	10.000 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	750.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	7000 € 7000 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers.
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex.
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/3

Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €
---	----------------------------	---

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TERRES DE CAUX le 13 décembre 2023
Pour la société :



AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 29 775 699 309
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/3

8.4. Documents relatifs aux travaux

(transmis par le donneur d'ordre)

8.5. Rapport(s) antérieur(s)

*« Information à destination du donneur d'ordre :
Vous pouvez insérer à cet emplacement les rapports antérieurs en votre possession »*

8.6. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment.

Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. À ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. À partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

8.7. Annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

ANNEXE I

Liste non-exhaustive des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer

Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit
1 - Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités		
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P
	Plaques en matériaux bitumineux	P
	Revêtements anti condensation sous bac acier	M
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	P
	Ardoises en fibro ciment	P
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P
	Conduits d'eaux pluviales	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
	Tresses d'étanchéité à l'air	P
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.)	P
	Jonctions bitumineuses	M
	Solins en fibre ciment	P
	Colle des solins en fibre ciment	M
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P
	Isolants fibreux en sous toiture	P
	Flocages, enduits projetés	M
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur	P
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M
	Colles, produits d'accrochage	M
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P
2 - Parois verticales extérieures et façades		
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P
	Ardoises composites hors fibro ciment	P
	Ardoises en fibro ciment	P
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)	P
	Peintures des bardages métalliques	M
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés	M
	Carton-amiante	M

Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M
	Peintures sur béton	M
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire	P
	Garnissage des joints de dilatation	M
	Joints de dilatation	M
	Couvre-joints	P
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P
	Peintures décoratives	M
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P
3 - Parois verticales intérieures		
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe- feu	M
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P
Poteaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres- ciment, matériaux sandwich...), coffrages perdus	P
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Flocages	M

	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous- couches des tissus muraux	P
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment	P
Gaines et coffres verticaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Bandes calicot,	M
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment ...)	P
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare-flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)	P
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite	P
	Isolants intérieurs des portes	P
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous-couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures intumescents	M
4 - Plafonds et faux plafonds		
Plafonds	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Panneaux collés vissés ou cloués	P
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	P
	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
	Sous-couches des tissus muraux	P
	Peintures intumescents	M

	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M
	Résines	M
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M
Poutres et charpentes	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich)	P
	Peintures intumescents	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment ...)	P
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P
	Pare vapeur	P
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P
Suspentes et contrevents	Flocages	M
	Protections en plâtre	M
	Peintures intumescents	M
5 - Planchers et planchers techniques		
Revêtements de sols	Dalles de sol	P
	Nez de marche	P
	Dalles moquettes avec entrecouche noire	P
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M
	Colles bitumineuses	M
	Colles non bitumineuses	M
	Moquette	M
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P

	Peintures de sol	M
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
	Revêtements de sols sportifs	P
	Joints de dilatation et d'assemblage	P
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P
	Enduit de cuvelage	M
	Rebouchages autour de conduits (principalement immeubles de grande hauteur et établissements recevant du public), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M
6 - Conduits et accessoires intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M
	Matelas	P
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugage	M
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Rubans adhésifs	P
	Mastics	M
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)	P
	Volets coupe-feu y compris ossature	P
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P
	Joints d'étanchéité des trappes	M
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques		
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières	P
	Panneaux des cloisons palières	P
parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...)	P
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)	P
	Isolants	P
	Colles	M
	Joints	P
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs	P

	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits...	P
	Tresses	P
	Joints plats	P
8 - Équipements divers et accessoires		
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, poêles à bois, à fuel, à charbon, groupes électrogènes	Flocages	M
	Bourres	M
	Tresses	M
	Calorifugeages	M
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides	M
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)	M
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	P
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés	P
	Tresses des diffuseurs	M
fusibles à broche	Carton, tresse	P
canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P
Coffres-forts	Portes et parois	P
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment	P
9 - Fondations et soubassements		
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés	M
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation	M
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie	P
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers		
Conduits, siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment	P
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P

8.8. Procès-verbaux d'analyse

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-29 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-29

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Toiture - Bâtiment 36 - R+1

Description client** : Joint mastic

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10642 1-2022-AM-225-29	1	CaAUce - META	Joint mou blanc Matériau effritable marron		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChAUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-224-1 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-224-1

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES ENROBES

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-224

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enrobé

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 16-05-2022 - Analyste : BLS / LLE

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
Référence échantillon client** / AREIA JMB 10610 1-2022-AM-224-1	1	CaAUce - META	Mastic bitumineux noir		2	Amiante non détecté	/
	3	MOLP	Granulat 0/10 : Cryptocristalline, Gris, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Gris, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Noir, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Granulat 0/10 : Cryptocristalline, Marron, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Marron, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Blanc, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre		3	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.



*** Fin du rapport ***

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-224-2 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-224-2

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES ENROBES

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-224

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 001 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enrobé

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 16-05-2022 - Analyste : BLS / LLE

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10618 1-2022-AM-224-2	1	CaAUce - META	Mastic bitumineux noir		2	Amiante non détecté	/
	3	MOLP	Granulat 0/10 : Cryptocristalline, Gris, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Gris, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Noir, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Granulat 0/10 : Cryptocristalline, Noir, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Noir, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Blanc, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre		3	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.



*** Fin du rapport ***

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-224-3 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-224-3

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES ENROBES

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-224

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 013 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enrobé

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 16-05-2022 - Analyste : BLS / LLE

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10620 1-2022-AM-224-3	1	CaAUce - META	Mastic bitumineux noir		2	Amiante non détecté	/
	3	MOLP	Granulat 0/10 : Cryptocristalline, Gris, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Gris, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Marron, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Granulat 0/10 : Cryptocristalline, Marron, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Marron, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Blanc, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre		3	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.



*** Fin du rapport ***

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-224-4 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-224-4

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES ENROBES

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-224

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Façade - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enrobé

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 16-05-2022 - Analyste : BLS / LLE

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
Référence échantillon client** / AREIA JMB 10633 1-2022-AM-224-4	1	CaAUce - META	Mastic bitumineux noir		2	Amiante détecté	Chrysotile
	3	MOLP	Granulat 0/6,3 : Cryptocristalline, Gris, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Gris, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Marron, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Granulat 0/6,3 : Cryptocristalline, Marron, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Xénomorphe, Marron, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Xénomorphe, Gris, Nanométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre		3	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.



*** Fin du rapport ***

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-1 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-1

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment de rebouchage

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10611 1-2022-AM-225-1	1	CaAUce - META	Matériau effritable gris Enduit effritable blanc		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-2 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-2

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment de scellement

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10612 1-2022-AM-225-2	1	CaAUce - META	Enduit effritable gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-3 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-3

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Peinture multiple

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10613 1-2022-AM-225-3	1	ChUCe - META	Peinture écaillée verte Peinture écaillée rouge		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUCe - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **



AREIA

Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur

Page 1/1

EN-T-152-4

02 juillet 2021

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-4 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-4

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Poteau béton

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10614 1-2022-AM-225-4	1	CaAUce - META	Béton dur gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-5 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-5

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment de lissage

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10615 1-2022-AM-225-5	1	CaAUce - META	Enduit effritable gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-6 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-6

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Peinture multiple

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10616 1-2022-AM-225-6	1	ChUCe - META	Peinture écaillée verte Peinture écaillée grise Peinture écaillée rouge		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUCe - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-7 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-7

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 002 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Conduit fibres-ciment

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : DDI

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10617 1-2022-AM-225-7	4	MOLP	Fibres-ciment dur gris		4	Amiante détecté	Chrysotile, Crocidolite

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUCe - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-8 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-8

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 001 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10619 1-2022-AM-225-8	1	CaAUce - META	Enduit effritable gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **



Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur

Page 1/1

EN-T-152-4

02 juillet 2021

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-9 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-9

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Peinture multiple

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10621 1-2022-AM-225-9	1	CaAUce - META	Peinture écaillée bleue Peinture écaillée marron Matériau effritable blanc		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-10 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-10

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Peinture multiple

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10622 1-2022-AM-225-10	1	CaAUce - META	Peinture écaillée blanche Peinture écaillée rouge Matériau effritable blanc		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-11 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-11

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10623 1-2022-AM-225-11	1	CaAUce - META	Enduit effritable blanc Ciment effritable gris Peinture écaillée bleue Peinture écaillée marron		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-12 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-12

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Colle de carrelage

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10624 1-2022-AM-225-12	1	CaAUce - META	Colle effritable grise		2	Amiante non détecté	/
	1	CaAUce - META	Carrelage dur rouge		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-13 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-13

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Colle de plinthe

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10625 1-2022-AM-225-13	1	CaAUce - META	Colle effritable grise Matériau effritable blanc		2	Amiante non détecté	/
	1	CaAUce - META	Matériau dur rouge		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-14 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-14

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Plaque de plâtre type BA13

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS / DDI

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10626 1-2022-AM-225-14	1	CaAUce - META	Enduit effritable blanc Peinture écaillée blanche Matériau fibreux marron		2	Amiante non détecté	/
	2	MOLP	Plâtre effritable blanc		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
Données fournies par le client		**
Quantité insuffisante pour archivage		
Quantité insuffisante pour analyse		
Préparation et analyse MOLP		MOLP
Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META		CaAUce - META
Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META		ChAUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-15 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-15

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Bande type calicot enduite

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS / DDI

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10627 1-2022-AM-225-15	1	CaAUce - META	Enduit effritable blanc Matériau fibreux blanc		2	Amiante non détecté	/
	2	MOLP	Matériau fibreux blanc		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-16 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-16

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Plot de colle de plaque de plâtre

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10628 1-2022-AM-225-16	1	CaAUce - META	Plâtre effritable blanc		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-17 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-17

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Peinture multiple

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10629 1-2022-AM-225-17	1	CaAUce - META	Peinture écaillée blanche Peinture écaillée marron Matériau effritable blanc Bois compact marron		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Faible quantité de Bois compact marron; risque de dégradation de la limite de détection.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **



AREIA

Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur

Page 1/1

EN-T-152-4

02 juillet 2021

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-18 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-18

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Joint dur plâtre de vitrage

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10630 1-2022-AM-225-18	1	CaAUce - META	Joint dur blanc Peinture écaillée marron		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChAUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-19 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-19

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Dalle blanche de faux-plafond

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS / DDI

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10631 1-2022-AM-225-19	1	CaAUCE - META	Matériau fibreux beige Peinture écaillée blanche		2	Amiante non détecté	/
	4	MOLP	Dalle souple beige		4	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUCE - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCE - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-20 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-20

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Stockage matériel 012 - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Pare-vapeur bitumineux

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS / DDI

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10632 1-2022-AM-225-20	1	CaAUce - META	Papier fibreux marron Matériau bitumineux noir Laine fibreuse jaune		2	Amiante non détecté	/
	2	MOLP	Papier fibreux marron		2	Amiante non détecté	/
	2	MOLP	Laine fibreuse jaune		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **



LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-21 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-21

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Façade - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10634 1-2022-AM-225-21	1	CaAUce - META	Peinture écaillée blanche Ciment dur gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChAUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-22 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-22

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Façade - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Peinture multiple

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10635 1-2022-AM-225-22	1	CaAUce - META	Peinture écaillée blanche Peinture écaillée grise Matériau effritable marron		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-23 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-23

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Façade - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10636 1-2022-AM-225-23	1	CaAUce - META	Enduit effritable gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-24 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-24

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Façade - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Enduit ciment lissé

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10637 1-2022-AM-225-24	1	CaAUce - META	Enduit effritable gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-25 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-25

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Façade - Bâtiment 36 - RDC

Description client** : Joint dur de vitrage

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10638 1-2022-AM-225-25	1	CaAUce - META	Joint dur beige Peinture écaillée blanche		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChAUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-26 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-26

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Toiture - Bâtiment 36 - R+1

Description client** : Plaque ondulée fibres-ciment

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : DDI

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10639 1-2022-AM-225-26	4	MOLP	Fibres-ciment effratable gris		4	Amiante détecté	Chrysotile, Crocidolite

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUCe - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise



** Fin du rapport **



AREIA

Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur

Page 1/1

EN-T-152-4

02 juillet 2021

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-27 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-27

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Toiture - Bâtiment 36 - R+1

Description client** : chéneau béton

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10640 1-2022-AM-225-27	1	CaAUce - META	Béton dur gris		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

** Fin du rapport **



Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur

Page 1/1

EN-T-152-4

02 juillet 2021

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65



Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2022-AM-225-28 Correctif n°1

Annule et remplace le rapport d'essai numéro 1-2022-AM-225-28

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2022-AM-225

Par le client** : SGAMI - 14-1-1910 - E.N.P - 1 Route des Essarts - Bâtiment 36 et 38 - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLON

Date du prélèvement** : 02-05-2022

Lieu** : Toiture - Bâtiment 36 - R+1

Description client** : Joint mastic

Date de réception au laboratoire : 11-05-2022 16:00

Date d'analyse : 17-05-2022 - Analyste : BLS

Méthode interne de préparation (PR-T-3)

Méthode d'analyse : MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1
META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Echantillon	Préparation				Analyse		
Référence échantillon client** / AREIA	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Résultat	Type de fibre
JMB 10641 1-2022-AM-225-28	1	CaAUce - META	Joint mou gris Matériau effritable marron		2	Amiante non détecté	/

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 23-05-2022

Par : Technicienne de laboratoire
CHEMIN Elise

**** Fin du rapport ****

Pour le compte de :

GEODEM
ZA de la Baudrière Route du Neubourg
27520 Le Grand Bourgtheroulde

Dénomination de l'affaire :

Par le laboratoire : **1-2022-AM-224**
Par le client* : **SGAMI**

RAPPORT D'ESSAI N° 1-2022-HAP-AM-224

Dosage des HAP dans les enrobés par chromatographie en phase gazeuse/spectrométrie de masse (CGSM)

Méthode utilisée : Méthode interne de prétraitement, NF EN 14346- Méthode A (norme abrogée); méthode interne de dosage.

Condition de stockage : A environ 4°C à l'abri de la lumière

Nombre total d'échantillon : 4

Référence de l'échantillon		Prélèvement par le client**		Information sur l'échantillon			
Client*	AREIA	Lieu*	Date*	Type d'échantillon	Début des analyses	Fin des analyses	% de refus de tamis
JMB 10610	1-2022-AM-224-1	RDC - Stockage matériel 002 - Bâtiment 36	02/05/2022	Enrobé	20/05/2022	23/05/2022	< 20%
JMB 10618	1-2022-AM-224-2	RDC - Stockage matériel 001 - Bâtiment 36	02/05/2022	Enrobé	20/05/2022	23/05/2022	< 20%
JMB 10620	1-2022-AM-224-3	RDC - Stockage matériel 013 - Bâtiment 36	02/05/2022	Enrobé	20/05/2022	23/05/2022	< 20%
JMB 10646	1-2022-AM-224-5	RDC - Stockage matériel 001 - Bâtiment 38	02/05/2022	Enrobé	20/05/2022	23/05/2022	< 20%

Référence AREIA		1-2022-AM-224-1**		1-2022-AM-224-2**		1-2022-AM-224-3**		1-2022-AM-224-5**	
Matière sèche (%)		98,8		98,6		99,1		99,1	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		Résultats (mg/kg MS)	LQ (mg/kg)	Résultats (mg/kg MS)	LQ (mg/kg)	Résultats (mg/kg MS)	LQ (mg/kg)	Résultats (mg/kg MS)	LQ (mg/kg)
Composés	Incertitudes								
Naphtalène	36%	127	0,50	51	0,50	58	0,50	234	0,50
Acénaphtylène	28%	6,9	0,50	4,9	0,50	6,6	0,50	6,3	0,50
Acénaphène	31%	76	0,50	60	0,50	57	0,50	86	0,50
Fluorène	28%	86	0,50	79	0,50	66	0,50	84	0,50
Phénanthrène	23%	436	0,50	445	0,50	391	0,50	465	0,50
Anthracène	35%	260	0,50	267	0,50	245	0,50	277	0,50
Fluoranthène	38%	583	0,50	609	0,50	559	0,50	603	0,50
Pyrène	44%	604	0,50	625	0,50	590	0,50	614	0,50
Benzo(a)anthracène	36%	482	0,50	446	0,50	487	0,50	459	0,50
Chrysène	50%	419	0,50	389	0,50	422	0,50	389	0,50
Benzo(b)fluoranthène	35%	425	0,50	391	0,50	431	0,50	383	0,50
Benzo(k)fluoranthène	40%	214	0,50	208	0,50	226	0,50	211	0,50
Benzo(a)pyrène	46%	507	0,50	450	0,50	514	0,50	506	0,50
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	30%	203	0,50	186	0,50	209	0,50	189	0,50
Dibenzo(a,h)anthracène	43%	62	0,50	55	0,50	62	0,50	53	0,50
Benzo(g,h,i)pérylène	50%	129	0,50	115	0,50	131	0,50	116	0,50
Somme des HAP (incluant LQ) (mg/kg MS)**		4620		4381		4454		4676	
Somme des HAP (excluant LQ) (mg/kg MS)		4620		4381		4454		4676	

Les données marquées par "*" sont issues du client

Dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d, signifie non déterminé

Les données marquées par "***" sont hors champ d'accréditation

Ce rapport transmis électroniquement a été vérifié et validé. Ceci est en accord avec les prescriptions de la norme NF EN ISO 17025:2017 pour les rapports simplifiés.

Les résultats d'analyses ne concernent que ces échantillons soumis à essai, et tels qu'ils ont été reçus.

Commentaires: La co-élution du benzo(j)fluoranthène avec le benzo(b)fluoranthène est avérée. La contribution du benzo(j)fluoranthène au signal attribuée au benzo(b)fluoranthène ne peut être ni négligée, ni estimée.

Fait le 23/05/2022
BACQUART JUSTINE
Technicienne de laboratoire



LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2024-AM-266	
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX	
PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)	

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire	1-2024-AM-266
Par le client**	14-1a-1910-DAAT - Bâtiment 36 - Quartier Faidherbe - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLONS

Date de réception au laboratoire : 18-06-2024 11:45 Nombre total d'échantillons de l'affaire : 20

Méthodes	Préparation	Méthode interne (PR-T-3)
	Analyse	MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1 META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050:2021

RÉSULTATS DES ANALYSES ACCRÉDITÉES												
Echantillon				Préparation				Analyse				
Référence échantillon par le client**	Référence échantillon par AREIA	Lieu et date du prélèvement**	Couche demandée par le client**	Nb de prépa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Date d'analyse	Résultat	Type de fibre	Analyste
JDE 17867	1-2024-AM-266-1	Local Rampe - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture jaune	1	CaAUce - META	Peinture écaillée jaune Matériau effritable marron	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17868	1-2024-AM-266-2	Local Rampe - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture blanche	1	ChUce - META	Peinture écaillée blanche		2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17869	1-2024-AM-266-3	Local Rampe - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture noire	1	CaAUce - META	Peinture écaillée noire Matériau effritable gris	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17870	1-2024-AM-266-4	Local Rampe - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Enduit ciment	1	CaAUce - META	Enduit effritable noir/gris Ciment effritable gris Peinture écaillée blanche	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17871	1-2024-AM-266-5	Local Rampe - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Joint mastic gris	1	CaAUce - META	Joint souple gris		2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17872	1-2024-AM-266-6	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Colle de faïence blanche	1	CaAUce - META	Carrelage dur blanc Colle compacte blanche	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17873	1-2024-AM-266-7	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture multiple	1	CaAUce - META	Enduit effritable blanc Peinture écaillée verte Peinture écaillée bleue Peinture écaillée noire	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17874	1-2024-AM-266-8	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Enduit ciment	1	CaAUce - META	Ciment effritable gris Enduit effritable blanc	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17875	1-2024-AM-266-9	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture multiple	1	ChUce - META	Peinture écaillée blanche Peinture écaillée bleue	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17876	1-2024-AM-266-10	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Joint beige de vitrage	1	CaAUce - META	Ciment effritable beige Joint dur gris	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17877	1-2024-AM-266-11	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Dalle de sol marron	1	CaAUce - META	Dalle dure marron Colle compacte marron	*	2	24-06-2024	Amiante détecté	Chrysotile	ECH
JDE 17878	1-2024-AM-266-12	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Colle noire de dalle de sol	1	CaAUce - META	Dalle dure grise Colle compacte marron Matériau effritable noir	*	2	24-06-2024	Amiante détecté	Chrysotile	BLS
JDE 17879	1-2024-AM-266-13	Bureau 1 - Bâtiment 36 - R+1 10-06-2024	Ragréage	1	CaAUce - META	Ciment effritable gris		2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17880	1-2024-AM-266-14	Local Rampe - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Faux-plafond type panocel	1	CaAUce - META	Matériau fibreux gris Métal souple gris	*	2	24-06-2024	Amiante détecté	Chrysotile	BLS
				2	MOLP	Matériau fibreux gris		2	20-06-2024	Amiante non détecté	/	ECH
JDE 17881	1-2024-AM-266-15	Bureau 1 - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Faux-plafond type fibres ciment	2	MOLP	Fibres-ciment dur gris		2	20-06-2024	Amiante détecté	Chrysotile	ECH

JDE 17882	1-2024-AM-266-16	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture blanche	1	CaAUce - META	Peinture écaillée blanche Matériau effritable gris	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17883	1-2024-AM-266-17	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Revêtement plâtreu	1	CaAUce - META	Ciment dur gris Peinture écaillée blanche	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17884	1-2024-AM-266-18	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Peinture beige	1	CaAUce - META	Peinture écaillée beige Matériau effritable blanc	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17885	1-2024-AM-266-19	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Enduit ciment	1	CaAUce - META	Ciment dur gris Peinture écaillée blanche	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS
JDE 17886	1-2024-AM-266-20	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Enduit ciment	1	CaAUce - META	Enduit effritable gris Peinture écaillée marron	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	BLS

Légende :

Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
Données fournies par le client	**
Quantité insuffisante pour archivage	
Quantité insuffisante pour analyse	
Préparation et analyse MOLP	MOLP
Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

Remarques :

MOLP : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 24-06-2024

Par : Elise CHEMIN
 Technicienne de laboratoire



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2024-AM-267

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire	1-2024-AM-267
Par le client**	14-1a-1910-DAAT - Bâtiment 36 - Quartier Faidherbe - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLONS

Date de réception au laboratoire : 18-06-2024 11:45 Nombre total d'échantillons de l'affaire : 4

Méthodes	Préparation	Méthode interne (PR-T-3)
	Analyse	MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1 META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050:2021

RÉSULTATS DES ANALYSES ACCRÉDITÉES

Echantillon				Préparation				Analyse				
Référence échantillon par le client**	Référence échantillon par AREIA	Lieu et date du prélèvement**	Couche demandée par le client**	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/ lames explorées	Date d'analyse	Résultat	Type de fibre	Analyste
JDE 17887	1-2024-AM-267-1	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Joint mastic marron de vitrage	1	CaAUce - META	Joint souple marron Mastic bitumineux noir	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	LLE
JDE 17888	1-2024-AM-267-2	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Toile fibrée peinte	1	CaAUce - META	Peinture écaillée blanche Matériau fibreux blanc Matériau effritable blanc	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	LLE
				2	MOLP	Matériau fibreux blanc		2	20-06-2024	Amiante non détecté	/	ECH
JDE 17889	1-2024-AM-267-3	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Plaque de plâtre type BA 13	1	CaAUce - META	Plâtre effritable blanc Peinture écaillée jaune	*	2	24-06-2024	Amiante non détecté	/	LLE
JDE 17890	1-2024-AM-267-4	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Faux-plafond blanc perforé	2	MOLP	Matériau fibreux gris		2	20-06-2024	Amiante non détecté	/	ECH

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 24-06-2024

Par : Loïc LEROUX
Technicien de laboratoire



** Fin du rapport **

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

Pour le compte de :

GEODEM

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Le Grand Bourgtheroulde

RAPPORT D'ESSAI 1-2024-AM-268

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES ENROBES

PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire	1-2024-AM-268
Par le client**	14-1a-1910-DAAT - Bâtiment 36 - Quartier Faidherbe - 76350 - OISSEL

ÉCHANTILLONS

Date de réception au laboratoire : 18-06-2024 11:45 Nombre total d'échantillons de l'affaire : 1

Méthodes	Préparation	Méthode interne (PR-T-3)
	Analyse	MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1 META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050:2021

RÉSULTATS DES ANALYSES ACCRÉDITÉES

Echantillon				Préparation				Analyse				
Référence échantillon par le client**	Référence échantillon par AREIA	Lieu et date du prélèvement**	Couche demandée par le client**	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/lames explorées	Date d'analyse	Résultat	Type de fibre	Analyste
JDE 17891	1-2024-AM-268-1	Local Atelier démontage - Bâtiment 36 - RDC 10-06-2024	Enrobé noir	1	CaAUce - META	Mastic bitumineux noir		2	28-06-2024	Amiante non détecté	/	LLE
				3	MOLP	Granulat 0/4 : Microgrenue, Gris, Pas d'altération, Roche non poreuse Minéral 1 : Granuleux, Gris, Micrométrique, Gras, Non soluble, Raye le verre Minéral 2 : Granuleux, Gris, Micrométrique, Mat, Non soluble, Raye le verre Minéral 3 : Granuleux, Blanc, Micrométrique, Nacré, Non soluble, Raye le verre Minéral 4 : Xénomorphe, Noir, Micrométrique, Mat, Non soluble, Raye le verre		3	01-07-2024	Amiante non détecté	/	BGR

Légende :	Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
	Données fournies par le client	**
	Quantité insuffisante pour archivage	
	Quantité insuffisante pour analyse	
	Préparation et analyse MOLP	MOLP
	Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUce - META
	Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUce - META

Remarques :

MOLP : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Validé le : 01-07-2024

Par : Elise CHEMIN
Technicienne de laboratoire



** Fin du rapport **



AREIA

Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur.

Pour le compte de :

GEODEM
ZA de la Baudrière Route du Neubourg
27520 Le Grand Bourgtheroulde

Dénomination de l'affaire :

Par le laboratoire : **1-2024-AM-268**
Par le client* : **14-1a-1910-DAAT**

RAPPORT D'ESSAI N° 1-2024-HAP-AM-268

Dosage des HAP dans les Enrobé par chromatographie en phase gazeuse/spectrométrie de masse (CGSM)

Méthode utilisée : Méthode interne de prétraitement, humidité totale NF EN 14346- Méthode A (norme abrogée); extraction par micro-ondes et dosage par GC/MS.

Condition de stockage : A environ 4°C à l'abri de la lumière

Nombre total d'échantillon : 1

Référence de l'échantillon		Prélèvement par le client**		Information sur l'échantillon			
Client*	AREIA	Lieu*	Date*	Type d'échantillon	Début des analyses	Fin des analyses	% de refus de tamis
JDE 17891	1-2024-AM-268-1	RDC - Local Atelier démontage - Bâtiment 36	10/06/2024	Enrobé	02/07/2024	03/07/2024	< 20%

Référence AREIA		1-2024-AM-268-1**	
Matière sèche (%)		99,2	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		Résultats (mg/kg MS)	LQ (mg/kg)
Composés	Incertitudes		
Naphtalène	36%	73,9	0,5
Acénaphtylène	28%	10,0	0,5
Acénaphène	31%	113,6	0,5
Fluorène	28%	123,2	0,5
Phénanthrène	23%	543,7	0,5
Anthracène	35%	221,7	0,5
Fluoranthène	38%	872,4	0,5
Pyrène	44%	799,0	0,5
Benzo(a)anthracène	36%	1107,2	0,5
Chrysène	50%	867,6	0,5
Benzo(b)fluoranthène	35%	656,3	0,5
Benzo(k)fluoranthène	40%	545,9	0,5
Benzo(a)pyrène	46%	472,6	0,5
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	30%	202,0	0,5
Dibenzo(a,h)anthracène	43%	71,3	0,5
Benzo(g,h,i)pérylène	50%	146,1	0,5
Somme des HAP (mg/kg MS)**		6826,3	

Les données marquées par "*" sont issues du client
 Dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d, signifie non déterminé
 Les données marquées par "***" sont hors champ d'accréditation
 Lorsque tous les composés ont une teneur inférieure à la limite de quantification, la valeur considérée est égale à 0,5 mg/kg MS
 Les résultats d'analyses ne concernent que ces échantillons soumis à essai, et tels qu'ils ont été reçus.

Commentaires: La co-élution du benzo(j)fluoranthène avec le benzo(b)fluoranthène est avérée. La contribution du benzo(j)fluoranthène au signal attribuée au benzo(b)fluoranthène ne peut être ni négligée, ni estimée.
 ** La marque COFRAC est retirée car les résultats sont en dehors de la gamme de calibration

Fait le 03/07/2024
 VERGER Mégane
 Technicienne de laboratoire